



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 22 septembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de M. Roland MORALES, doyen d'âge présent de l'assemblée.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 21h15*

#### Etaient présents :

**G.B.M :** ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Marie-Thérèse ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme Lorine GAGLIOLO ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** DOUBEY Boris ; MORALES Roland

#### Etaient excusés :

**G.B.M :** Lorine GAGLIOLO ; Damien LEGAIN ; Jean-Hugues ROUX  
**C.C.L.L :**  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc BOUSSET

#### Procuration de vote :

**Mandants :** COULET Gérard ; GAUTHIER André  
**Mandataires :** GARNIER Christophe ; MORALES Roland

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

## **INSTALLATION DES DÉLÉGUÉ(E)S**

**Rapporteur** : Monsieur Roland MORALES, doyen d'âge présent de l'assemblée.

Conformément à la loi, lors du renouvellement général, le Président « sortant » a convoqué les membres de l'organe délibérant, car son mandat avait expiré lors de l'installation du nouvel organe délibérant.

Ainsi, Madame Catherine THIÉBAUT, Présidente du SYBERT « sortante » a adressé une convocation écrite de manière dématérialisée aux nouveaux délégués pour la présente réunion d'installation du Comité Syndical.

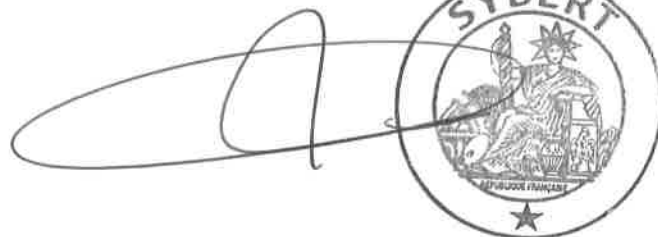
Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la 1ère réunion de l'organe délibérant est présidée par le doyen d'âge présent, Monsieur Roland MORALES

**Conformément aux dispositions législatives, le doyen d'âge présent de l'assemblée :**

- **a ouvert la séance du Comité Syndical,**
- **a annoncé les membres excusés et les deux pouvoirs reçus pour la séance et a vérifié le quorum,**
- **a fait l'appel des nouveaux délégués désignés par les Communautés membres du SYBERT et les déclare installés dans leurs fonctions.**

**A l'unanimité, le Comité Syndical a nommé Monsieur Jean-Marc BOUSSET secrétaire de séance.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0